

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE D'ENTRECHAUX**

* * * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 10 avril, à 18h30, le conseil municipal de la commune d'Entrechaux, légalement convoqué en date du 1^{er} avril 2025, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois d'avril, sous la présidence de monsieur le maire, Alexandre ROUX, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L.2121-7 à L. 2121-34).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12 Nombre de conseillers représentés : 3 Votants : 15

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Christiane COUVREUR, Mme France FARON, M. Dominique FRANCOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Géry KWITA, M. Ludovic LAGNEAU , Mme Catherine LECOEUR , Mme Catherine MONTIGNY, M. Thierry PASCAL, M. Alexandre ROUX, Mme Agnès TOURNIAYRE

Absents représentés : M. Jérôme BENOIT donne pouvoir à M. Géry KWITA, Mme Marie-Josée CLÉMENT donne pouvoir à Mme Agnès TOURNIAYRE, M. Fabien VALENTIN donne pouvoir à M. Ludovic LAGNEAU

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

N° 16/2025 Objet : Acquisitions foncières

Il est proposé d'acquérir auprès de la SAS Piel Immo les parcelles D2389 et D2391 pour la somme d'1 euro symbolique.

Une servitude de passage sera créée sur la parcelle D 2389 pour permettre aux vendeurs d'accéder à leur maison.

Les frais d'acte sont estimés à 1 800 €.

Il est proposé de désigner Maître CALVET de l'étude DICE située à Valréas comme notaire chargé de cette affaire.

Par ailleurs, le conseil municipal doit délibérer pour désigner Me Frédéric ARNOUX, notaire à Bédoin pour l'acquisition des parcelles B1701, B1780, B1782, B1784 et B1786 pour 1 euro symbolique auprès de Mme Edith BRUN. Le montant des frais est estimé à 250€.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé de M. le maire en séance,

Vu le résultat du vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte d'acquérir auprès de la SAS Piel Immo les parcelles D2389 et D2391 pour 1 euro symbolique.**
- **Accepte la création d'une servitude de passage sur la parcelle D2389.**
- **Prend acte du montant des frais d'acte qui sont estimés à 1800 €.**
- **Désigne Me CALVET de l'étude DICE à Valréas, comme notaire chargé de cette affaire.**

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

ID : 084-218400448-20250410-202516-DE

- **Accepte d'acquérir auprès de Mme Edith BRUN les parcelles B1701, B1780, B1782, B1784 et B1786 pour 1 euro symbolique.**
- **Prend acte du montant des frais d'acte qui sont estimés à 250 €.**
- **Désigne Me Frédéric ARNOUX, notaire à Bédoin, comme notaire chargé de cette affaire.**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.**

Le secrétaire de séance ,
Philippe GUINTRAND

Le maire,
Alexandre ROUX

Certifié exécutoire par le maire
compte tenu de la transmission en préfecture le,
et de la publication le 22/04/25

